

Ville de Baie-Mahault
Direction de l'Éducation



Formulaire d'inscription scolaire

Maternelle et élémentaire

Année 2025-2026

DOSSIER DE L'ENFANT Nom : Prénom :

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'inscription : Date de dépôt :

Traité par :

Ecole :

PS MS GS CP

CE1 CE2 CM1 CM2

Avis :

ELEVE

Nom : Prénoms :

Sexe : F M

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse de l'élève :

Code Postal : Ville :

REPRESENTANT LEGAL 1Autorité parentale : oui non Situation familiale : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Nom : Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Portable : Bureau :

Email (en majuscule) :

Profession :

REPRESENTANT LEGAL 2Autorité parentale : oui non Situation familiale : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Nom : Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Portable : Bureau :

Email (en majuscule) :

Profession :

AUTRE REPRESENTANT LEGALAutorité parentale : oui non Situation familiale : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Nom : Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Portable : Bureau :

Email (en majuscule) :

Profession :

COMPOSITION (S) FAMILIALE

Frères et sœurs scolarisés dans une école maternelle ou élémentaire de Baie-Mahault

Nom	Prénom	Ecole	classe





Je soussignée M. Mme

Représentant légal de l'enfant

certifie sur l'honneur l'exactitude et la sincérité des informations portées au présent formulaire.

Fait à, le

« Lu et approuvé », Signature :

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR (se munir des originaux)	PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN FONCTION DE LA SITUATION FAMILIALE
<ul style="list-style-type: none"> ● Photocopie du livret de famille (page des parents et de l'enfant concerné) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ● Taxe foncière ou taxe d'habitation ou impôts sur le revenu 2024 avec l'adresse de Baie-Mahault 2024. ● 2 justificatifs de domicile obligatoire au nom des parents de l'enfant datant de moins de 3 mois au choix parmi les pièces suivantes : (facture d'eau ou électricité, téléphone fixe, attestation d'assurance habitation, titre de propriété) ● Attestation de paiement de la caisse d'allocations familiales (avec l'adresse de Baie-Mahault) ● Photocopie des vaccins (tétanos, pentacoq) <p>• Si l'enfant a déjà été scolarisé joindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du certificat de scolarité - Photocopie du certificat de radiation 	<p>EN CAS DE SEPARATION OU DIVORCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Photocopie du jugement ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant ● Attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant. <p>EN CAS D'HERBERGEMENT CHEZ UNE TIERCE PERSONNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Attestation d'hébergement + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur Photocopie + original du justificatif de domicile de l'hébergeur (facture d'eau ou Electricité ou téléphone) ● 2 justificatifs obligatoires sur lesquels apparaissent le nom de l'hébergé et l'adresse de l'hébergeur parmi la liste suivante (attestation des allocations familiales ou pôle emploi, sécurité sociale, relevé de compte bancaire (sans le détail du relevé).....) <p>un contrôle sera opéré par les services habilités</p>

A savoir : Tout dossier incomplet sera refusé. Aucune photocopie ne sera réalisée sur place.

SERVICES HABILITÉS

DIRECTION DE L'EDUCATION

La Jaille – Fond Sarail

97122 BAIE MAHAULT

Téléphone : 0590 26 59 63 – **Télécopie** : 0590 41 19 70

Courriel : inscription.scolaire@baiemahault.fr

REGIE CELLULE INSCRIPTION : SCOLAIRE – RESTAURATION – TRANSPORT

Rue de la république 971222 Baie Mahault

Bât B porte 35

Téléphone : 0590 41 11 72 – **Télécopie** : 0590 26 34 34

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

. SUR SITE

La campagne d'inscription en mairie – régie scolaire a lieu du 06 janvier 2025 au 30 juin 2025. Au-delà de cette date tout dossier sera traité en fonction de la disponibilité des places.

Après instruction de votre dossier, un certificat d'inscription mentionnant l'école d'affectation vous sera envoyé par courriel.

Attention : Aucun enfant ne sera inscrit dans un établissement sans certificat d'inscription délivré par la ville de Baie-Mahault.

. INSCRIPTION EN LIGNE

L'accès au portail de la ville demeure accessible pour toutes inscriptions scolaires en ligne au <http://www.baie-mahault.fr> uniquement pour les résidents de la ville.

DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE ET DEROGATION HORS COMMUNE

Les formulaires de demande sont à retirer en Mairie cellule régie inscription **du 06 janvier 2025 au 1er avril 2025**.

Les dérogations ne sont accordées qu'à titre tout à fait exceptionnel.

L'inscription des enfants du secteur est prioritaire

